



NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 13 novembre 2018 (OR. en)

CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES" QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Vendredi 16 novembre à Bruxelles

Le Conseil préparera les négociations avec le Parlement européen sur le **budget général** de l'UE **pour 2019**. Ces négociations se tiendront lors d'une réunion du comité de conciliation qui aura lieu le même jour.

Le 24 octobre, le Conseil a annoncé qu'il n'était pas en mesure d'accepter l'ensemble des amendements proposés par le Parlement pour le budget 2019. En conséquence, une période de conciliation de trois semaines s'est ouverte le 30 octobre, dans le but de rapprocher les positions des deux institutions et d'établir un texte commun.

La session du Conseil reprendra à l'issue de la réunion du comité de conciliation. Si un accord intervient, le Conseil l'approuvera; en cas de blocage, il décidera des prochaines étapes à suivre.

Chronologie des événements:

- 10 heures *session du Conseil (session publique)*
- vers 11 h 30 *réunion du comité de conciliation*
- vers 13 heures *déjeuner de travail entre la présidence, le Parlement et la Commission*
- après le déjeuner de travail *reprise de la réunion du comité de conciliation*
- après la réunion du comité de conciliation *reprise de la session du Conseil (session publique)*
- à l'issue de la session du Conseil **conférence de presse**

Le Conseil devrait tenir des sessions de coordination en marge de la réunion du comité de conciliation. Il se peut que la réunion se termine tard dans la soirée.

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et galerie de photos

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Budget général de l'UE pour l'exercice 2019

Le Conseil préparera les négociations avec le Parlement européen sur le budget général de l'UE pour 2019. Ces négociations se tiendront lors d'une réunion du comité de conciliation qui aura lieu le même jour.

Comme pour le budget 2018, les principales questions qui se poseront pour cet exercice devraient concerner les sous-rubriques 1a. ("compétitivité pour la croissance et l'emploi") et 1b. ("cohésion économique, sociale et territoriale") ainsi que les rubriques 4. ("l'Europe dans le monde") et 5 (administration), sur lesquelles les avis des institutions divergent davantage.

Entre autres, le Parlement cherche de nouveau à réduire les redéploiements identifiés dans le cadre du programme "Horizon 2020" (recherche et innovation) et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (transports, énergie et communications) afin de financer la garantie budgétaire du Fonds européen pour les investissements stratégiques. Parmi les autres éléments sur lesquels un accord doit intervenir figurent le financement d'Erasmus+, l'initiative pour l'emploi des jeunes et les programmes relatifs à la Turquie.

Le 24 octobre 2018, le Conseil a informé le Parlement qu'il n'était pas en mesure d'accepter l'ensemble des amendements proposés pour le budget 2019. En conséquence, une période de conciliation de trois semaines s'est ouverte le 30 octobre, dans le but de rapprocher les positions des deux institutions et d'établir un texte commun.

La session du Conseil reprendra à l'issue de la réunion du comité de conciliation. Si un accord intervient, le Conseil l'approuvera; en cas de blocage, il décidera des prochaines étapes à suivre.

Dans son projet de budget initial pour 2019, la Commission a proposé de fixer le montant total des engagements à 165,6 milliards d'euros et celui des paiements à 148,7 milliards d'euros.

Dans la position qu'il a adoptée le 4 septembre, le Conseil fixe le montant total des engagements à 164,1 milliards d'euros et celui des paiements à 148,2 milliards d'euros.

Dans l'amendement qu'il a voté le 24 octobre, le Parlement demande de relever le montant total des engagements à 166,3 milliards d'euros et celui des paiements à 149,3 milliards d'euros.

Le niveau des engagements fixé par le Parlement est supérieur aux plafonds prévus dans le cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020.

Les engagements sont des promesses juridiquement contraignantes de dépenses dans des activités qui sont mises en œuvre sur plusieurs années. Les paiements visent les dépenses résultant d'engagements contractés pendant l'exercice en cours ou les exercices précédents.

Processus

Le comité de conciliation réunit les 28 États membres et 28 membres représentant le Parlement européen. La Commission y participe également. Si le comité parvient à un accord sur un texte commun, le Conseil et le Parlement disposeront d'un délai de quatorze jours pour l'approuver.

Une première réunion du comité de conciliation ainsi qu'un trilogue (présidence autrichienne, Parlement et Commission) ont eu lieu le 7 novembre.

Le processus de conciliation prend fin le 19 novembre. S'il échoue, la Commission devra présenter un nouveau projet de budget et la procédure budgétaire recommencera. Si, au début de 2019, il n'a pas été adopté de budget, il sera possible d'effectuer les dépenses mensuellement par chapitre, dans la limite du douzième des crédits ouverts au chapitre en question du budget de 2018 ou du projet de budget proposé par la Commission, le plus petit des deux montants étant retenu.

La position du Conseil

L'objectif du Conseil est de parvenir à un accord qui garantisse que les ressources financières limitées disponibles soient affectées dans toute la mesure du possible aux grandes priorités de l'UE, à savoir: la croissance, l'emploi et l'innovation, la lutte contre le changement climatique, la sécurité et les migrations, et l'accent mis sur les jeunes. Le Conseil entend également conserver une marge de manœuvre financière suffisante sous les plafonds de dépenses du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020, afin de permettre à l'UE de réagir à des événements imprévus.

En outre, le défi des négociations consistera à veiller à ce que le budget de l'UE pour 2019:

- respecte l'accord intervenu sur le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques,
- consolide les efforts entrepris au cours des dernières années pour maîtriser les dépenses administratives et
- respecte les accords budgétaires conclus par le passé, y compris le résultat des négociations sur le réexamen à mi-parcours du CFP.

Dans sa position sur le projet de budget pour 2019, le Conseil est favorable à une augmentation d'environ 2% des engagements et des paiements par rapport à 2018. Cette augmentation vient s'ajouter à une augmentation de 0,2% dans le budget de l'UE de 2018 par rapport à 2017. La Commission a proposé une augmentation d'environ 3% et le Parlement une augmentation d'environ 4% du budget de l'UE pour 2019.

Le Conseil, qui compte de nombreux États membres soumis à d'importantes contraintes budgétaires, estime faire un effort considérable sur le projet de budget 2019 dans la proposition qu'il a présentée.

Les modifications du Conseil établissent un ordre de priorité entre les différentes politiques et prennent en compte le taux d'exécution et la capacité d'absorption. Aucune rubrique ni aucun programme n'a fait l'objet d'une réduction par rapport à 2018. Les augmentations sont proposées dans les domaines d'action prioritaires du Conseil et du Parlement. Ainsi, par rapport au budget actuel, le Conseil souhaiterait consacrer davantage de dépenses aux domaines suivants:

- recherche et innovation (Horizon 2020, +5.79%),
- échanges de jeunes (programme Erasmus+, +10.37%),
- investissements en infrastructures (mécanisme pour l'interconnexion en Europe, +26.46%), et
- environnement et action pour le climat (programme LIFE, +5.20%).

Des fonds supplémentaires sont également prévus dans le domaine de la migration. Le fonds "Asile, migration et intégration" bénéficiera notamment d'un important renforcement pour la gestion des migrations (+ 55,80 %), et un financement supplémentaire sera consacré à la route de la Méditerranée centrale ainsi qu'à la facilité en faveur des réfugiés en Turquie.

Voir également

- [Budget de l'UE pour 2019: le Conseil arrête sa position \(communiqué de presse, 4 septembre 2018\)](#)
- [Budget de l'UE pour 2019: le Conseil arrête sa position \(communiqué de presse, 11 juillet 2018\)](#)

Lettre rectificative n° 1/2019

Le comité de conciliation tiendra également compte de la lettre rectificative n° 1 au projet de budget 2019, élaborée par la Commission et présentée le 16 octobre. Cette lettre insère dans le projet de budget 2019 les points suivants:

- une mise à jour des estimations des dépenses agricoles,
- une mise à jour des engagements et paiements résultant d'accords politiques intervenus sur la création du programme européen de développement industriel dans le domaine de la

défense et du corps européen de solidarité, et l'augmentation de l'enveloppe financière du programme d'appui à la réforme structurelle,

- l'impact des nouvelles initiatives de la Commission concernant l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile et l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et
- d'autres ajustements fondés sur les derniers développements concernant Europol, eu-LISA, le Parquet européen, le Service européen pour l'action extérieure et les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable.

Dans l'ensemble, l'incidence budgétaire nette de la lettre rectificative sur le projet de budget pour 2019 représente une baisse de 45 millions d'euros en crédits d'engagement et de 85 millions d'euros en crédits de paiement.

Ni le Conseil ni le Parlement n'ont encore adopté de position formelle concernant la lettre rectificative.

Ventilation par rubrique et par institution

Rubriques		Budget 2018		Position du Conseil sur le projet de budget 2019		Position du Parlement européen sur le projet de budget 2019		Projet de budget 2019	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1.	CROISSANCE INTELLIGENTE ET INCLUSIVE	77.531,798	66.622,586	79.139,397	67.455,789	81.186,595	68.320,519	79.977,425	67.504,677
	- Compétitivité pour la croissance et l'emploi	21.999,553	20.095,268	22.065,993	20.422,216	23.761,575	21.111,138	22.904,021	20.471,105
	- Cohésion économique, sociale et territoriale	55.532,245	46.527,318	57.073,403	47.033,572	57.425,020	47.209,381	57.073,403	47.033,572
2.	CROISSANCE DURABLE: RESSOURCES NATURELLES	59.238,558	56.040,991	59.689,078	57.462,277	60.166,683	57.910,660	59.862,078	57.630,607
	Dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) - Dépenses relatives au marché et paiements directs	43.233,117	43.187,277	43.273,047	43.197,499	43.691,947	43.616,399	43.429,447	43.353,899
3.	SECURITE ET CITOYENNETÉ	3.493,241	2.980,707	3.693,391	3.482,394	3.873,341	3.578,622	3.810,839	3.568,682
4.	L'EUROPE DANS LE MONDE	10.068,842	8.906,075	11.077,908	9.462,775	10.571,391	9.160,651	11.384,189	9.508,356
5.	ADMINISTRATION	9.665,514	9.666,319	9.890,919	9.894,899	9.965,159	9.967,089	9.962,625	9.966,605
	Dont: Dépenses administratives des institutions	7.579,921	7.580,726	7.689,315	7.693,295	7.763,555	7.765,485	7.761,021	7.765,001
	Pensions et Ecoles européennes	2.085,593	2.085,593	2.201,604	2.201,604	2.201,604	2.201,604	2.201,604	2.201,604
	Dépenses administratives des institutions	7.579,921	7.580,726	7.689,315	7.693,295	7.763,555	7.765,485	7.761,021	7.765,001
	CRÉDITS POUR LES RUBRIQUES	159.997,953	144.216,678	163.490,692	147.758,134	165.763,168	148.937,539	164.997,155	148.178,928
	Autres instruments spéciaux	698.540	551.238	577.248	411.500	577.248	411.500	577.248	411.500
	TOTAL DES CRÉDITS	160.696,493	144.767,916	164.067,940	148.169,634	166.340,416	149.349,039	165.574,403	148.590,428
	Crédits en % du RNB	1,02 %	0,92 %	1,00 %	0,90 %	1,01 %	0,91 %	1,00 %	0,90 %

en Mio EUR (prix courants)

Cliquez [ici](#) pour télécharger le tableau complet en format Excel